



Paris, le 25 mai 2016

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs du Collège Infirmier Français,

Les missions que s'est fixé le Collège Infirmier Français (CIF) sont claires « Améliorer la qualité et la sécurité des soins, promouvoir la recherche en sciences infirmières, *optimiser* la formation universitaire et le Développement Professionnel Continu des infirmières et infirmiers ».

Le Sniil a contribué à la création de cet organisme qui devrait être un véritable outil d'expertise au service de la profession dans toute sa diversité. Le Sniil est actuellement la seule force de représentation des infirmiers libéraux.

Or dès le commencement le Sniil, a été exclu du bureau ce qui met à l'écart près de 20% de la profession, celle qui est la plus proche de la population et pour laquelle l'expertise est attendue.

Malgré cela nous avons continué à participer aux quelques travaux du Collège, à représenter l'exercice libéral et défendre la place des infirmières autant qu'il nous l'était possible. Mais nos attentes ont été quelque peu réduites à néant devant un immobilisme évident de cette organisation, laquelle se permet même de prendre des positions au nom de notre mode d'exercice sans concertation préalable avec nos propres représentants.

Le 12 mai 2016, le CIF a été auditionné par l'IGAS\* avec les représentants des collèges des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures-podologues afin de discuter notamment du financement et des projets mis en place par les collèges.

Le Sniil s'insurge contre les propositions concernant le financement du CIF et ne peut accepter que ce financement se fasse sur des fonds non dédiés et à l'origine réservés aux libéraux.

Comment pouvez-vous approuver que des fonds non utilisés par les URPS\*\* puissent venir financer le collège ?

Les cotisations des infirmiers libéraux aux URPS sont destinées à la mise en place de projets régionaux, de promotion des compétences des infirmières et infirmiers libéraux et de développement de projets de santé publique, et non pour financer un collège sensé rassembler toutes les composantes de notre profession.

\* IGAS Inspection Générale des Affaires Sociales

\*\* URPS Union Régionales des Professions de Santé

Comment pourrions-nous, également, valider que les collèges perçoivent une partie des fonds affectés aux frais de gestion administrative de l'ANDPC\* ?

L'enveloppe permettant le financement de la formation des professionnels libéraux est déjà restreinte. Une amputation de cette dernière freinerait l'accès à la formation, et donc nuirait à la qualité des soins.

Devant ces dysfonctionnements, ce manque de clairvoyance et le déni d'une partie de la profession ne pouvant, enfin accepter, que seuls les libéraux financent le CIF, le Sniil présente sa démission de votre organisation

Prenez acte par notre démission que le collège ne possède plus en son sein de représentation des infirmières libérales et perd ainsi sa plus importante organisation représentative de la profession.

Confraternellement,

Annick Touba

Présidente



\* ANDPC Agence Nationale du Développement Professionnel Continu